

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_013-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33	Séance du 31 janvier 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_013 OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE BIODIVERSITE	Date de convocation : 25 janvier 2024 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Ont donné pouvoir Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Considérant que Saint-Etienne Métropole a délibéré le 23 mars 2023 en faveur d'une stratégie biodiversité métropolitaine et organisé son lancement partenarial le 8 juin 2023 pour mobiliser les communes et les acteurs de son territoire à s'engager à ces côtés pour mettre en œuvre les objectifs de la charte

Contenu :

- En résumé cette charte, à destination de tous les acteurs du territoire, a pour objectif d'inciter à agir de deux manières :
- Valoriser ce qui est fait et concourir ainsi à évaluer la prise en compte de la biodiversité sur le territoire (bilan/valorisation de vos actions actuelles),
 - Entrer dans une démarche d'amélioration continue pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans le temps en menant de nouvelles actions.

Saint-Étienne Métropole propose d'accompagner **notre commune Rive-de-Gier** dans une démarche environnementale au sein de notre territoire et notre organisation permettant de favoriser la biodiversité.

La commune de Rive-De-Gier s'engage à mettre en œuvre les actions co définies dans le tableau de suivi des actions de la charte Biodiversité et de s'appuyer sur les outils, les référentiels et les dispositifs mis à disposition des communes par Saint-Étienne Métropole. Des temps d'échanges de montée en compétence et d'évaluation des mesures seront organisés dans les mois suivants l'engagement de notre commune.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la charte biodiversité

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE